



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
Adoption du compte administratif 2024

**N°2025\_043**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

---

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024, joint en annexe.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 17 217 068.40 € et le montant des recettes à 17 503 199.08 €, ce qui assure un excédent de 286 130.68 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 5 511 183.01 € et le montant des recettes à 6 144 700.26 €, ce qui révèle un excédent de 633 517.25 €.

En vertu de la législation en vigueur, les ratios devant être joints au Compte administratif sont présentés en annexe.

Le compte administratif 2024 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 26 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 1 non-participation, délibère pour**

- ADOPTER le compte administratif pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Erwan LE SAUX

Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD

